

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

**POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE**

**INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES**

**Date : 27/08/2025**

**REFERENCE DE DOSSIER : 2508/LOG/CSS/358 - TSA**

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	3
3. PRESTATIONS À FOURNIR ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	3
4. LIEU D'EXÉCUTION	
5. PRINCIPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ	3
6. CALENDRIER ET DÉPÔT DE L'OFFRE	4
7. PRÉSENTATION DE L'OFFRE	5
8. FIXATION DES PRIX ET DEVISE	5
9. PÉRIODE DE VALIDITÉ	5
10. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ DES OFFRES	5
11. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	6
12. ÉVALUATION DES OFFRES	6
13. ANNULATION DE LA PROCÉDURE DES OFFRES	7
14. CONTENU DE L'OFFRE	7
15. CRITÈRES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ÉTHIQUES	8
16. ANNEXES	10

## 1. INTRODUCTION

En présentant son offre, le/la soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions et spécifications contenues dans les termes de référence et s'y conformer.

## 2. PERSONNE DE REFERENCE POUR LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

La personne de référence peut être contactée à l'adresse électronique :

[Logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch](mailto:Logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch) avec en copie :

[informatique.benin@medecinsdumonde.ch](mailto:informatique.benin@medecinsdumonde.ch)

ou par téléphone au : +229 01 57 48 53 44 / 01 57 48 53 07.

## 3. PRESTATIONS A FOURNIR ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

L'ONG Médecins du Monde Suisse, dans le cadre du renforcement de son parc informatique, lance un appel d'offres pour la sélection d'un prestataire capable de lui fournir les matériels et consommables informatiques ci-après :

<i>Matériels</i>	<i>Quantités</i>
<p><b>Ordinateurs Portables avec au minimum les caractéristiques suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Processeur (CPU) : Intel Core i7</li> <li>2. Mémoire vive (RAM) : 16 Go DDR4 minimum</li> <li>3. Stockage : SSD 512 Go minimum</li> <li>4. Écran : 14 pouces Full HD (1920 × 1080)</li> <li>5. Connectivité : Wi-Fi, Bluetooth, HDMI, USB 3.0, Ethernet (ou avec adaptateur fourni)</li> <li>6. Système d'exploitation : Windows 11 Professionnel.</li> <li>7. Autonomie : Batterie ≥ 4 heures</li> <li>8. Fourniture d'une licence antivirus</li> <li>9. Robustesse</li> <li>10. Confort de frappe</li> </ol> <p>Les fournisseurs peuvent proposer plusieurs modèles mais Mdm souhaite acheter 1 (un) seul modèle, les fournisseurs devront donc s'assurer de disposer des quantités nécessaires.</p> <p>Pour éviter les contrefaçons, les ordinateurs devront avoir un numéro d'identification vérifiable sur le site du constructeur.</p>	20
<p><b>Sac à dos</b></p> <p>Les sacs doivent disposer d'un espace compartiment ajusté à la taille de l'ordinateur. Matériaux étanches avec un fond et des parois renforcées pour résister aux chocs.</p>	20
<p><b>Souris externe avec fil</b></p>	20

### **Délai de livraison et lieu de destination**

Les fournitures commandées dans le cadre de cet appel d'offres devront être livrées à l'adresse ci-dessous :

#### **Médecins du Monde Suisse au Bénin**

04 BP 1087 - Fidjrossè, route des pêches ; Rue pavée station JNP face à la mer, 3ème rue à gauche, Villa E-F. Lot 3598 - Cotonou, Rép. du Bénin

Médecins du Monde porte à la connaissance des soumissionnaires le calendrier de livraison :

Les Fournitures faisant l'objet du présent Appel d'Offres doivent être livrés (expédiés) au cours d'une période de temps acceptable (c'est-à-dire entre et y compris une date de Livraison au plus tôt et une date de Livraison au plus tard) :

<b>Au plus tôt : 10 jours</b>	<b>Au plus tard : 30 jours</b>
-------------------------------	--------------------------------

Aucun bonus ne sera alloué pour livraison anticipée. Les offres proposant une livraison au-delà de cette période seront considérées non conformes.

### **Service après-vente et garantie**

Le fournisseur devra fournir une garantie après la livraison de toutes les fournitures au lieu de destination convenu dans le Marché. La période de garantie proposée doit être explicitement indiquée dans l'offre.

Un service après-vente est requis. Le soumissionnaire devra fournir la preuve d'une expérience réussie durant les cinq (5) dernières années d'exploitation.

## **4. PRINCIPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHÉ**

La présente procédure de passation de marchés se conforme aux principes de :

- *Transparence dans le processus de passation*
- *Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés*
- *Égalité de traitement et non-discrimination entre les soumissionnaires et les contractants potentiels*

## **5. CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE**

Les offres sont attendues au secrétariat de Médecins du Monde Suisse BENIN à Cotonou, sis à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32.

	<b>DATE ET HEURE</b>
<b>Date limite de dépôt des offres</b>	<b>08/10/2025 à 10H00</b> (heure de Cotonou)

**L'ouverture des plis aura lieu le même jour, mercredi 08/10/2025 à 10H30** dans la salle de réunion de Médecins du Monde Suisse en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dûment autorisés.

En cas de modification des dates, les soumissionnaires seront contactés par courriel et/ou par téléphone. L'attribution du marché sera communiquée aux soumissionnaires au plus tard avant la date de fin de la période de validité de l'offre.

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires pourrait s'adresser par courriel à l'adresse : [logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch](mailto:logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch) avec en copie : [informatique.benin@medecinsdumonde.ch](mailto:informatique.benin@medecinsdumonde.ch)

## **6. PRESENTATION DE L'OFFRE**

Les offres techniques et financières rédigées séparément en deux exemplaires (01 original et 01 copie) sous pli fermé, seront déposées uniquement en version papier au secrétariat de Médecins du Monde Suisse BENIN à Cotonou, sis à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32.

MdM-Suisse traitera les offres de manière équitable et sans discrimination. La liste des documents et pièces devant figurer dans l'offre est reprise dans les paragraphes ci-dessous.

### **Tout déposant doit émarger sur le registre de dépôt des offres.**

Les offres doivent être mise dans une grande enveloppe portant la mention : **"DAO N° 2508/LOG/CSS/358-TSA"** avec à l'intérieur des enveloppes séparées qui portent les mentions suivantes :

« **DAO N° 2508/LOG/CSS/358-TSA, Dossier Administratif : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **DAO N° 2508/LOG/CSS/358-TSA, Offre technique : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **DAO N° 2508/LOG/CSS/358-TSA, Offre financière : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

**Toute offre portant une mention permettant d'identifier son origine, sera rejetée.**

## **7. FIXATION DES PRIX ET DEVISE**

Les offres financières devront être libellées en francs CFA et hors taxes.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre détaillée de chaque livrable.

MdM-CH est exonérée de la TVA.

## **8. PERIODE DE VALIDITE**

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

## **9. PROPRIETE ET RESPONSABILITE DES OFFRES**

Médecins du Monde-Suisse conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## 10. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Si une information complémentaire est fournie à un.e soumissionnaire pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tout.e.s les soumissionnaires.

De sa propre initiative, Médecins du Monde-Suisse peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

## 11. ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituée à cet effet. La commission évaluera la conformité administrative des offres (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis).

Elle réalisera ensuite une évaluation technique de l'offre. **Seules les offres ayant satisfait aux exigences de la première phase d'évaluation seront considérées pour la présente phase.** A cet effet, il est possible que la commission fasse appel à un expert technique spécialisé dans le domaine du présent marché.

Les offres techniquement conformes seront évaluées (notation sur 100 points) selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation technique	Maximum de points
<b>Expériences prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution</b> Partenariat avec les ONG nationales et internationales ou avec le secteur public ou avec le secteur privé (sociétés, entreprises, établissements) sur les trois (3) dernières années	<b>20</b>
<b>Conformité technique aux spécifications minimales</b> (CPU, RAM, SSD, écran, OS, connectivité, batterie, image et numéro de produit vérifiables sur le site du fabricant etc.)	<b>50</b>
<b>Garantie et service après-vente (durée, couverture, disponibilité pièces et réparation locale)</b> Le soumissionnaire devra fournir la preuve d'une expérience de service après-vente réussie durant les cinq (5) dernières années d'exploitation	<b>20</b>
<b>Délai de livraison</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100</b>

Une offre est déclarée techniquement valable et considérée pour l'analyse financière si elle obtient une note minimale de **70 points sur 100** à l'issue de l'évaluation technique.

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes.

L'évaluation financière (notée sur 100 points) sera calculée comme suit :

A l'offre financière la moins-disante il sera attribué les 100 points. Les notes financières respectives des autres soumissionnaires seront calculées comme suit :

$$\underline{100 \times (\text{montant de l'offre financière la moins-disante})}$$

**(Montant de l'offre financière du soumissionnaire évalué)**

L'évaluation finale se fera en utilisant la méthode combinée à raison d'une pondération de 70% pour l'offre technique (Nt) et 30% pour l'offre financière (Nf) soit :

$$\text{Evaluation Finale} = \text{Nt} \times 70\% + \text{Nf} \times 30\%$$

Le soumissionnaire qui sera retenu attributaire du marché sera celui qui aura totalisé le maximum de point à l'évaluation finale.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire individuellement de clarifier son offre. Les soumissionnaires seront informé.e.s de la suite réservée à leur offre.

Après attribution du marché, une séance de cadrage se tiendra avec l'attributaire pour repréciser les attentes de MDM avant la signature du contrat de service.

## **12. ANNULATION DE LA PROCEDURE DES OFFRES**

En cas d'annulation de la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront notifié.es par Médecins du Monde-Suisse. L'annulation peut avoir lieu si :

- La procédure des offres a échoué, à savoir si on n'a pas reçu d'offres répondant aux spécifications demandées ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, Médecins du Monde-Suisse ne sera tenu pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

## **13. CONTENU DE L'OFFRE**

En résumé, les offres du soumissionnaire doivent comprendre :

- **Un dossier administratif comportant dans l'ordre :**
  - Une copie du registre du commerce
  - Une copie de l'IFU ;
  - Une attestation de régularité fiscale
  - L'attestation d'immatriculation, de paiement des cotisations à la CNSS, à jour ;
  - L'attestation de non-faillite, datant de moins de trois mois à la date de soumission
  - Le relevé d'identité bancaire du soumissionnaire ;

- Le DAO paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page non vierge par le soumissionnaire donnant ainsi son consentement
- Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de conflit d'intérêt
- Une note de consentement attestant l'absence de conflit d'intérêt au nom du responsable légale de l'entreprise.
- La déclaration d'engagement sur les bonnes pratiques commerciales à compléter et signer (dernière page)
- La liste récapitulative des pièces annexées à la présente soumission, datée et signée du soumissionnaire.

NB : Les copies légalisées des attestations seront exigées avant la conclusion du contrat.

➤ **Une proposition technique comportant dans l'ordre :**

- Une présentation du soumissionnaire démontrant sa compréhension et sa capacité à exécuter la mission
- Une description des biens à livrer
- Une présentation du soumissionnaire démontrant sa capacité à exécuter le marché
- Les photocopies légalisées d'attestations de bonne exécution pour des marchés similaires exécutés
- Tout autre document jugé pertinent par le soumissionnaire pour faire valoir son offre suivant les critères cités au point 11.
- Les spécificités techniques avec une image des matériels informatiques proposés
- Les garanties offertes et service après-vente.

➤ **Une proposition financière :**

- L'offre financière sera détaillée en Francs CFA et prix HT. Elle prendra en compte par rubrique tous les livrables. MDM est exonérée de la TVA.

**Attention : Si le dossier administratif n'est pas complet, MDM se réserve le droit de considérer le/la prestataire inéligible. Dans ce cas, les propositions techniques et financières ne seront pas étudiées.**

Le/la prestataire doit savoir qu'un bailleur est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein de Médecins du Monde-Suisse mais également auprès des fournisseurs avec lesquels ce dernier travaille. En particulier, la Commission européenne peut envoyer des personnes mandatées par elle, y compris l'Office européen de Lutte antifraude (OLAF) et la Cour des comptes qui pourront exercer leurs pouvoirs de contrôle sur les documents sur place mais également chez tous les contractants et sous-traitants qui ont reçu des fonds communautaires.

#### **14. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES**

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offres doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout·e prestataire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

#### **14.1 Critères d'exclusion**

Sont **exclus** de la participation à un marché les soumissionnaires :

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
- f) qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g) les soumissionnaires qui font l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- h) les soumissionnaires qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

#### **14.2 Mauvaise conduite**

Médecins du Monde-Suisse rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés des soumissionnaires ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est établi qu'ils sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- **la pratique de corruption** est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- **la pratique de fraude** est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- **la pratique de collusion** est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;

- **la pratique de coercition** consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

### **14.3 Inéligibilité**

Finalement, le/la prestataire faisant offre ne peut se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants. Il/elle doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun.e dans son entreprise mais également auprès des sous-traitants avec lesquels il/elle travaille dans le cadre de ses activités.

Afin de s'assurer du respect de ces critères, Médecins du Monde-Suisse demande à ses prestataires d'imprimer et signer (par la personne habilitée) la déclaration de bonnes pratiques commerciales et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

## **15. ANNEXES**

Les documents et fichiers fournis avec ces instructions sont :

- Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse (**annexe 1 à compléter et signer**)
- Déclaration sur l'honneur (**annexe 2 à compléter et signer**)
- Note de consentement (**annexe 3 à compléter et signer**)

Préparé par :

Revu par :

**Jaures VODOUNON**

*Chargé de Logistique Base*

**Michaël MOSSET**

*Coordonnateur Logistique*

*Validé par :*

**Eliaquim LAOUROU**

*Chargé des Systèmes d'information*

**Bollo LO N'DIAYE**

*Coordinatrice Services supports*

**ANNEXE N° 1**

**Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques  
Commerciales de Médecins du Monde-Suisse**

Je soussigné....., représentant de  
....., déclare avoir lu et compris les Bonnes Pratiques Commerciales  
de Médecins du Monde-Suisse repris dans le paragraphe 15 de cette consultation restreinte.

Au nom de la société que je représente, je certifie que..... ne tombe sous le  
coup d'aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et d'inéligibilité mentionnés dans  
le paragraphe 15 du présent appel d'offres national ouvert.

Je garantis de façon formelle que mon entreprise respecte le principe de non-utilisation du  
travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail des employés  
et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si Médecins du Monde -  
Suisse se rend compte à posteriori que mon entreprise se trouvait dans l'une des situations  
pré-citées.

Date .....

(Signature et cachet)

**ANNEXE N° 2**

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

---

Par la présente, je, soussigné(e) ..... en  
ma qualité de ..... de  
..... consens à ce que l'association Médecins  
du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de  
ma non-participation à des activités illicites (fraude, corruption, blanchiment, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom  
n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables  
d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période  
maximale de dix ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Je consens également à respecter l'obligation de rapporter toute modification survenant  
dans l'organisme que je représente.

**Date, Signature, Cachet**

## CLAUSE ANTI-TERRORISME & ANTI-BLANCHIMENT

---

Dans le cadre d'un dépôt d'une proposition de projet en consortium où Médecins du Monde Suisse représente ses partenaires dans le cadre du projet, le présent document est obligatoire et doit être complété par tous les partenaires opérationnels en amont du dépôt d'une concept note et/ou d'une proposition de projet auprès du bailleur.

MdM met en place, lorsque demandé par les bailleurs de fonds et dans les cas où des clauses sont prévues à cet effet dans les contrats signés avec les bailleurs de fonds institutionnels, un système de criblage interne (« screening ») afin de s'assurer que les personnels, fournisseurs et partenaires de mise en œuvre impliqués dans ses programmes ne figurent pas sur les listes internationales de désignation des individus et groupes comme terroristes ou affiliés à des actions de blanchiment d'argent.

MdM considère que l'ensemble des procédures mises en place en interne ont pour objectif de limiter le risque que ses activités bénéficient à d'autres individus ou organisations que celles pré-identifiées, ou qu'elles soient détournées de leur but. A cet effet,

- MdM a mis en place un périmètre standard de modalités de screening, présenté aux bailleurs de fonds institutionnels<sup>1</sup>.
- Le screening est réalisé de manière transparente après information et obtention de l'accord des personnes et organisations concernées.
- MdM s'engage à ne pas réaliser de criblage des bénéficiaires finaux de ses actions. Les bénéficiaires finaux étant entendus comme les usagers de nos programmes et services et de ceux de nos partenaires opérationnels, y compris dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation.
- MdM s'engage à ne pas sous-traiter le criblage réalisé dans le cadre de ses financements institutionnels.

MdM s'engage à être transparent avec ses partenaires opérationnels ou stratégiques sur les obligations de l'association relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent dans le cadre des financements reçus.

Toute la documentation collectée est traitée dans le respect de notre loi sur la protection des données. La bonne collecte, l'accès et le renseignement des informations sensibles de nos partenaires est la meilleure opportunité pour éviter et prévenir toute activité frauduleuse liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, ou tout risque financier éventuel.

---

<sup>1</sup> Voir la politique de screening interne plus de précisions.

**ANNEXE N° 3**

## **NOTE DE CONSENTEMENT - PERSONNE PHYSIQUE**

---

Par la présente, je, soussigné(e) .....,  
consens à ce que l'association Médecins du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes  
données personnelles afin de s'assurer de ma non-participation à des activités illicites (fraude,  
corruption, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom  
n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables  
d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période  
maximale de 3 ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Ces données concernent et sont limitées à :

- Mes noms et prénoms, sans abréviation et tels qu'épelés dans mes documents officiels  
d'identité (nom(s) de naissance compris le cas échéant) : .....
- Ma date et mon lieu de naissance (ville et pays) : .....
- Mon pays de résidence : .....
- Ma nationalité : .....

Je peux révoquer cette déclaration de consentement à tout moment.

**Date et Signature**